

Archives X

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondisse
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

TARIF DES EMPLACEMENTS DES
MANÈGES - 1984

84.085

DATE DE CONVOCATION
13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE
13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 21
Nombre de votants 25

POUR : 25

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ROYAN, LE
- 4, JUIN 1984
APPLICATION LOI N° 82218
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. on sieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.
A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Colonel MONNARD par M. FABER
BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

Par délibération en date du 9 mars 1984, le Conseil municipal a décidé d'engager des travaux d'aménagement et de rénovation du Front de Mer, ce qui a eu pour effet de limiter les emplacements pour l'installation des jeux et manèges aux abords de la grande plage et de l'auditorium et Pontaillac.

Un plan d'installation de ces jeux et manèges a été défini.

Compte-tenu des travaux importants réalisés pour l'aménagement de la nouvelle implantation, la Commission du Commerce réunie le 30 mai 1984, a proposé de nouveaux tarifs.

Ces tarifs ont été entérinés par la Commission des Finances du 4 Juin 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les propositions des Commissions du Commerce et des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er juin 1984, Les tarifs d'emplacement des jeux et manèges installés près de l'auditorium et Pontaillac.

tarifs - saison 84

	<u>JUIN 1984</u>	<u>JUILLET 1984</u>	<u>AOUT 1984</u>	<u>SEPT 1984</u>
- Manèges	2 500,00 F	5 000,00 F	5 000,00 F	2 500,00 F
- Show-club	1 500,00 F	3 000,00 F	3 000,00 F	1 500,00 F
- Autres jeux (pêche aux canards etc...)	600,00 F	1 200,00 F	1 200,00 F	600,00 F

tarifs hors saison 84
(Octobre 1984 à Mai 1985)
(par mois)

- Manèges	1 200 F
- Show-club	1 000,00F
- Autres jeux (pêche aux canards etc...)	400,00 F

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]